

🇫🇷 En ce 11 novembre 2021, s'est tenue la cérémonie de commémoration du 103ème anniversaire de l'Armistice de 1918, au monument aux Morts.



🍂 Belle ambiance pour la castagnade de Chandoneuve, ce vendredi 12 novembre, où ce fut l'occasion de se retrouver autour de châtaignes rôties et du vin nouveau.

👍 Le comité d'animation remercie les participants et leur donne rendez-vous pour les manifestations à venir !

📢 Lors du Conseil Municipal du jeudi 7 octobre 2021, la proposition d'aide communale en direction des enfants scolarisés à l'école primaire, s'inscrivant dans une association sportive ou culturelle, a été approuvée à l'unanimité.

👍 De ce fait, chaque enfant de la commune scolarisé à l'école primaire qui s'inscrit dans une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle, bénéficie d'une aide de 60€, majorée à 80€ si l'enfant est en situation de handicap.

Ce dispositif a pour but d'aider les familles dans le paiement des frais d'adhésion / d'inscription (licence), et de promouvoir la pratique d'activités sportives et culturelles au sein des associations.

Afin de pouvoir en bénéficier, il convient de fournir en Mairie les éléments suivants :

- Copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal ;
- Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'élève ;
- Certificat de scolarité pour l'année 2021 / 2022 au nom de l'élève ;
- Copie des frais d'adhésion, d'inscription, de licence (ou liés à la tarification) pour la pratique d'activités sportives ou culturelles ;
- RIB ou RIP au nom du représentant légal ;
- Le cas échéant : justificatif de la situation de handicap délivré par la MDPH pour les élèves concernés.

👍 Cette décision du Conseil Municipal de Chandolas concrétise, une nouvelle fois, l'une des propositions émises lors de la campagne pour les élections municipales de 2020.



📢 Le Bulletin Municipal est arrivé !

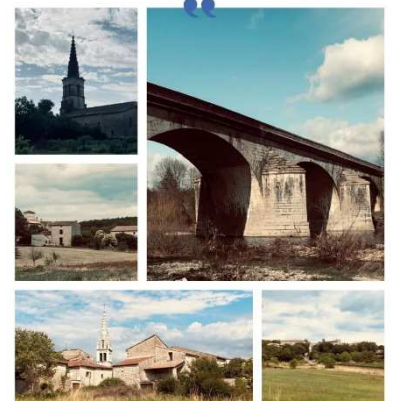
👍 Il a été distribué et est également disponible de manière dématérialisée sur le site internet de la commune.

👍 Nous tenions à remercier toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration, à sa rédaction ainsi qu'à sa mise en page.

Encore un grand merci à Sensiblement Créative pour sa disponibilité et la conception graphique de ce document.

📖 Bonne lecture à toutes et à tous !

  
**CHANDOLAS**  
BULLETIN MUNICIPAL



**Commune de Chandolas**

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique*

**i** Les nouveaux propriétaires de l'auberge, dans le centre du village, vous questionnent et vous invitent à les renseigner quant aux produits et services que vous souhaiteriez trouver de préférence, à l'épicerie :



« Bonjour, Nous venons de réinvestir l'ancienne Auberge du Dolmen, dans le centre du village (près de l'église).

Nous souhaitons ouvrir, avec l'arrivée du printemps, l'épicerie et l'auberge, le temps que les peintures sèchent et que les hirondelles reviennent.

Nous aimerions prendre votre avis concernant l'épicerie, que souhaiteriez-vous trouver dans un commerce de proximité au centre de notre village ? Epicerie d'appoint, produits frais, quincaillerie de dépannage, journal, pain, relais colis/poste, ... Dites-nous ce qui pourrait vous rendre service.

Par ailleurs, nous pensons proposer un service de portage de repas, et/ou livraison de courses à domicile.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes intéressé.

Artisans et producteurs, si vous souhaitez mettre en dépôt certains de vos produits à l'épicerie, nous pouvons en discuter.

Pour vos retours : par mail ([scipme.chandolas@gmail.com](mailto:scipme.chandolas@gmail.com)), par téléphone (06.04.08.81.62), ou directement à l'épicerie (1 Chemin du Mouroulet – 07230 Chandolas).

Les p'tits vélos Emma, Manue, Marie et Philippe. »

Nous comptons sur vos retours !

### Votre RDV histoire #15 : La vie Chandolassienne au XIXème siècle

En 1866, les communications s'organisent : la poste s'est installée à Berrias (sacrée tournée pour le facteur à pied !). Mais la population augmente et la terre ne suffit plus à nourrir tout le monde. On commence à s'expatrier : certains à Paris comme domestiques, d'autres à Marseille en tant que garçons de café. Parfois, on revient avec un petit pécule, qu'on utilisera pour monter un commerce, parfois on ne revient pas. À Chandolas, une boulangerie fonctionne à présent sur la place de l'église, il y a un magasin de « mode » et une épicerie qui vend tout le nécessaire : des sabots, des arrosoirs, du tissu... On verra également s'installer des cafés.



On pratique à cette époque, la sériciculture, c'est-à-dire l'élevage du ver à soie. Les œufs de vers à soie appelés « graines » sont vendus par des négociants au marché de Joyeuse. Ceux-là rachèteront ensuite la production des cocons. L'élevage est un long processus qui demande du temps et de la rigueur : il faut constamment une température idéale au sein de la magnanerie, les vers se nourrissent abondamment de feuilles de mûrier, il faut donc coordonner la mise en production avec la croissance des mûriers.

L'évènement de l'année c'est la « vote », la fête du village : nous en aurons deux : une pour Maisonneuve et une pour Chandolas. La tradition veut que ce soit les jeunes de la classe qui organisent, au programme : bal, concours de tir, buvette, tir au coq vivant avec des pierres. C'est l'occasion de se rencontrer, de discuter : on parle politique, ce qui est vu d'un mauvais œil par la gendarmerie et le clergé. On boit, parfois trop et les esprits s'échauffent, les bagarres avec les habitants des villages voisins ne sont pas rares.

Au niveau politique, le suffrage universel a beaucoup de succès, en 1848, on observe un scrutin « blancs » contre « rouges ». Comme lors de la révolution, la gauche domine légèrement dans le canton, mais de justesse, ceci encourage les rivalités et des rixes font dégénérer les votes. En 1851, le département est en état de siège et l'empire n'a d'autre choix que de supprimer les libertés politiques.

Retrouvez votre RDV Histoire le premier mercredi de chaque mois, à 18h, sur la page Facebook de notre commune.

**Commune de Chandolas**

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique